



Rues cyclables

Résultats des projets pilotes menés dans les villes suisses

Contexte

Les « rues cyclables » sont une réalité dans divers pays (D, A, B, NL). Si ces derniers ont comme objectif commun de permettre un guidage sûr et agréable du trafic cycliste à l'écart des grandes routes, ils n'associent pas tous les mêmes droits et devoirs au régime de circulation en question. Ainsi, en Allemagne et en Autriche, d'autres véhicules que les vélos ne peuvent circuler dans les rues cyclables que s'ils y sont expressément autorisés. En Belgique, il est interdit de dépasser les vélos circulant dans les rues cyclables, tandis qu'aux Pays-Bas, le panneau « rues cyclables » est purement incitatif et n'implique aucun droit ni obligation.

Plusieurs villes suisses ont mené des projets pilotes en matière de rues cyclables. Elles ont veillé en particulier à rendre ces dernières prioritaires par rapport aux routes de quartier débouchant sur celles-ci, afin de permettre une circulation sûre et rapide des cyclistes. Le nouveau panneau « Rue cyclable » n'a été lié à aucun autre droit ni devoir.

Projets pilotes

Au total, l'OFROU a autorisé huit tronçons pilotes dans les cinq villes suivantes :

- Bâle : St. Alban-Rheinweg ; Mülhauserstrasse
- Berne : Erlach-/Freiestrasse ; Militär-/Beundenfeldstrasse
- Lucerne : Taubenhaus-/Bruchstrasse
- St-Gall : Lindenstrasse
- Zurich : Scheuchzerstrasse ; Affolternstrasse

Les villes ont assuré la conception et la réalisation des projets pilotes, tandis que l'OFROU s'est chargé de définir la méthode d'évaluation, d'analyser les résultats et d'élaborer le rapport final global.

Pour la signalisation des rues cyclables, on a employé le nouveau panneau « Rue cyclable » ainsi que des symboles de vélo sur la chaussée. Afin de conférer la priorité aux rues cyclables, les signaux habituels « Stop » ou « Cédez le passage » ont été placés sur les routes débouchant sur elles pour leur retirer la priorité.

Les projets pilotes ont été réalisés entre les mois d'août 2016 et d'octobre 2017.



Bâle : St. Alban-Rheinweg



Zurich : Scheuchzerstrasse

Résultats et suite des opérations

Le rapport d'évaluation des projets pilotes peut être téléchargé sur le site Internet de l'OFROU : [Rues cyclables – rapport d'évaluation](#) (disponible uniquement en allemand)

- Les résultats des projets pilotes ne permettent pas de se prononcer clairement sur l'opportunité des rues cyclables. Si une utilisation nette de ces dernières n'a pas pu être observée, aucun signe de répercussions négatives n'a été décelé non plus. De même, en raison du nombre réduit de cas et de la brièveté des projets, il est impossible de tirer des conclusions quant aux effets des rues cyclables sur la sécurité routière. L'introduction des rues cyclables à large échelle exigerait d'inscrire la dérogation au principe de la priorité de droite dans l'ordonnance sur les zones 30 (dont l'art. 4, al. 1 prévoit qu'«[il n'est admis de déroger à la règle de la priorité de droite, par l'emploi de signaux, que si la sécurité routière l'exige »). Or, cette dérogation porte une atteinte substantielle au régime de circulation existant, raison pour laquelle elle doit être soigneusement évaluée, en tenant compte notamment du nombre élevé d'accidents chez les cyclistes.
- L'OFROU discutera en profondeur des résultats des projets pilotes et d'une éventuelle dérogation au principe de la priorité de droite dans les zones 30 avec les groupes d'experts et les associations concernés, puis décidera sur cette base de la suite des opérations. Les avis ne sont pas encore suffisamment étayés pour permettre l'intégration du nouveau régime dans les révisions d'ordonnance en cours.
- Les tronçons pilotes pourront rester en service jusqu'à la décision définitive relative à l'introduction des rues cyclables.

4.1.2019 Wau